

REGLEMENT TRAIL DU NOBLE JOUE 16 JUIN 2024

Challenge Trail 37

SOMMAIRE

1 Organisation

2 Programme

3 Inscription

4 Annulation/Cas de force majeure

5 Parcours

6 Service médical

7 Ravitaillements

8 Récompenses

9 Résultats

10 Responsabilité Civile

11 Certificat Médical - Assurance

12 Droit à l'Image - CNIL

Organisation : l'association des Foulées du Noble Joué sise à Esvres sur Indre organise 4 courses pédestres de type « trail découverte » le 16 juin 2024 au lieu-dit « Allée du Comte Odart » à Esvres, distance de 1 km, 6 km, 13 km et 22 km.

Le 22 km fait partie du Challenge Trail 37, initié par le Conseil Départemental, la FFA37 et le CDR37.

Programme : ces courses sont ouvertes à tous, licenciés ou non à la FFA, règlement de la FFA en vigueur le jour de la course. 9H00 départ du 22 km à partir de Juniors (nés en 2006 ou avant), 9H30 départ du 13 km à partir de Cadets (nés en 2008 ou avant), 09H45 départ du 6 km à partir de cadets (nés en 2008 ou avant) (courses chronométrées), course enfant 1km à 11H30 pour les enfants âgés d'au moins 7 ans (nés en 2018 ou avant) (course enfant non chronométrée).

Inscriptions : 8€ pour le 6 km, 10€ pour le 13 km et 14€ pour le 22 km, gratuit pour la course enfant. Majoration de 1€ sur le 13 et 22 km à partir du 8 Juin. Pas d'inscription le jour de la course. Utilisez le bulletin joint (chèque à l'ordre des Foulées du Noble Joué, adressé **avant le 14 juin** à Foulées du Noble Joué-Stéphanie PAGE, 8 route du Ripault, 37250 VEIGNE) ou bien inscription en ligne sur le site www.ikinoa.com. Possibilité de s'inscrire le **samedi 15 juin** de 10H00 à 16H00, (règlement en espèce, chèque ou CB) lieu-dit Allée du Comte Odart (suivre Ag2r La Mondiale), à Esvres.

Annulation/Modification de la course :

L'Organisateur et la Préfecture se réservent la possibilité de modifier voire d'annuler les épreuves en cas de **force majeure**. Dans l'hypothèse où l'épreuve devait être modifiée, annulée ou interrompue pour toute raison ne dépendant pas de l'organisateur, en particulier travaux, décisions des autorités publiques, risques d'intempéries, risques sanitaires etc... l'organisateur n'encourra aucune responsabilité à l'égard des concurrents. Les frais d'inscription ne pourront être remboursés. Les concurrents renoncent à toute réclamation ou demande de remboursement même partielle du fait de cette modification ou annulation. Enfin les distances annoncées pourront évoluer pour répondre aux contraintes des intempéries mais également conditions particulières sur le site de course (déviations, travaux et autres).

En cas d'annulation de la part du coureur quel que soit le motif, l'organisateur ne remboursera aucun dossard. Une assurance annulation est proposé sur le site d'Ikinoa.

Les dossards seront à retirer le samedi 15 juin Allée du Comte Odart (10H00-16H00) ou le dimanche 16 juin dès 7h30, et jusqu'à 15 minutes avant la course.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Parcours : les circuits tracés dans le vignoble du Noble Joué empruntent des chemins et routes communales. Ce type de parcours « nature » comporte des pierres et racines, ce qui peut le rendre particulièrement difficile aux sportifs handicapés moteurs ou visuels. Tous les coureurs devront suivre les instructions (dont l'arrêt de la course) des services de sécurité (service médical, médecins, signaleurs et orienteurs, membres du bureau des FNJ) et se soumettre aux réglementations du code de la route sur les portions de voies communales et notamment courir sur la droite de la chaussée.

Service médical : permanence d'un service médical (agrée ministère de l'Intérieur), d'au moins 1 médecin, et d'au moins 1 véhicule d'assistance. Seront présents : médecin, La Protection Civile, Transport ambulance Jussieu.

Ravitaillements solides : 0 sur le 6 km, 1 sur le 13 et 2 sur les 22 km + 1 en zone départ/arrivée. Des points d'eau supplémentaires seront mis à disposition sur les parcours en cas de chaleur > à 23°C à 10H00. Chaque coureur devra avoir sur soi un ravitaillement autonome en boisson. Pas de gobelet distribué aux ravitaillements.

Récompenses : chaque participant (course 6, 13 et 22 kms) recevra une bouteille d'AOC Touraine Noble Joué après passage de la ligne d'arrivée. Lots offerts aux trois premiers du classement scratch de chacune des courses. Lots également offerts sur la course enfant. Lots offerts par nos sponsors. Lots offerts uniquement aux personnes présentes.

Résultats : classement établi sur chacune des courses chronométrées. Les résultats seront disponibles sur le site des FNJ www.foulees-du-noble-joue.fr, sur le site Facebook des FNJ, et sur le site du CDR 37 www.cdr37.net .

Responsabilité civile de l'organisation : les Foulées du Noble Joué ont souscrit une assurance responsabilité civile d'organisation de manifestation auprès de THELEM ASSURANCES à Esvres. Cette garantie ne couvre pas le vol lors des épreuves. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

Assurance individuelle et certificat médical : il incombe aux coureurs de souscrire une assurance accident s'ils ne sont pas licenciés. Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- de la validation du PPS (Parcours Prévention Santé), à remplir sur www.pps.athle.fr
- ou d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée, uniquement (UFOLEP, FSGT (modèle joint)), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ; **Pour l'UNSS, l'inscription doit être réalisée par l'établissement scolaire.**
- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Selon le code du sport, les athlètes doivent présenter une licence de la discipline concernée, il n'est pas possible d'accepter les licences du Triathlon, de la Course d'Orientation ou du Pentathlon Moderne (code du sport au 01/01/2019)

A titre préventif, l'organisation attire l'attention des participants sur les risques médicaux accrus lors d'un effort soutenu par une forte chaleur, les coureurs veilleront à bien s'hydrater avant, pendant et après la course.

Droit à l'image CNIL : par mon inscription à l'une des courses, j'autorise les organisateurs des FNJ ainsi que le CDCH537 à utiliser les images, fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître prises le 16 juin 2024 sur tous types de supports (internet, journaux, flyers etc...) sans aucune limitation de durée.

